



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Platinum ERASME – ISIN Part C : FR000980369

Ce FCP est géré par Platinum Gestion
OPCVM de droit français

► Objectifs et Politique d'investissement

L'OPCVM est un fonds de fonds de classification « OPCVM Actions des pays de l'Union européenne ».

Le Fonds vise à surperformer l'indice Euro Stoxx 50® dividendes réinvestis sur 5 ans et plus avec une volatilité inférieure à celle de son indicateur de référence.

Le gérant du Fonds met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire visant à atteindre l'objectif de gestion par le biais de l'utilisation de différents OPC, au travers d'une diversification de ses investissements et de l'utilisation de produits dérivés aux fins d'exposer ou de couvrir le portefeuille aux risques de marché de manière plus efficiente.

Le processus d'investissement repose sur l'appréciation par la société de gestion de l'environnement macroéconomique et l'analyse des marchés. Sur ces bases, les gérants déterminent le niveau de l'exposition actions. Le fonds étant majoritairement investi en OPCVM et FIA, la constitution d'une short list de supports et la décision d'investir ou de désinvestir ces supports seront effectués à partir d'un process propre à Platinum Gestion, mixant analyse qualitative et quantitative (examen des reportings, entretiens avec les gérants, mesure du risque,...).

L'univers d'investissement est composé de fonds investis à 75 % minimum de l'actif net au sein des pays membres de l'Union Européenne et d'instruments financiers éligibles au PEA.

L'exposition nette aux marchés actions de l'Union Européenne sous forme d'OPC et/ou de dérivés ne pourra pas descendre en dessous de 60 % de l'actif net et sera limitée en exposition à 110% maximum aux marchés actions ; la part des actions de petites capitalisations est plafonnée à 25 % de l'actif net. Le fonds n'est pas investi sur les actions en titres vifs.

Le fonds peut investir dans des instruments financiers à terme simples fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés ou organisés.

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le fonds peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à toutes zones géographiques au travers des sous-jacents suivants : devises, actions (tous types de capitalisations).

L'exposition ou la couverture du portefeuille se fait par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à terme listés sur les marchés réglementés ou organisés.

En exposition directionnelle, l'exposition par le biais des instruments financiers dérivés est limitée à 50% de l'actif pour l'ensemble des classes de risques, sauf en matière de change où le plafond est de 20 % de l'actif.

En couverture, le recours aux instruments financiers dérivés est limité à 40% de l'actif pour l'ensemble des classes de risques, sauf en matière de change où la limite peut atteindre 100 % du risque devises.

Le niveau maximal d'exposition au risque de change est de 50%. Cette limite rassemble le cumul des expositions sous différentes formes, notamment :

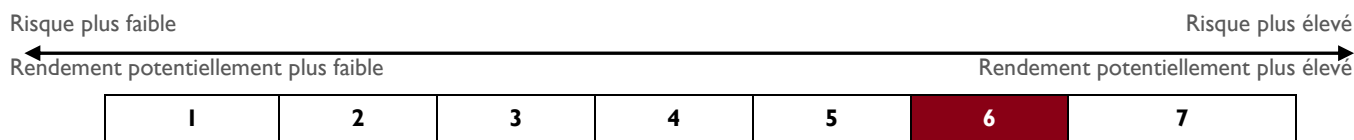
- l'exposition en direct via achat de devises ;
- l'exposition via des Fonds sous-jacents libellés en devises.

Le fonds capitalise ses revenus.

La valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse en France. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse de Paris avant 8h30 auprès de notre centralisateur Oddo et Cie et sont exécutées à cours inconnu sur la base de la valeur liquidative de ce même jour.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

► Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque est basé sur les résultats passés en matière de volatilité. **Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique** en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions françaises et européennes. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement « sans risque ». L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

► Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

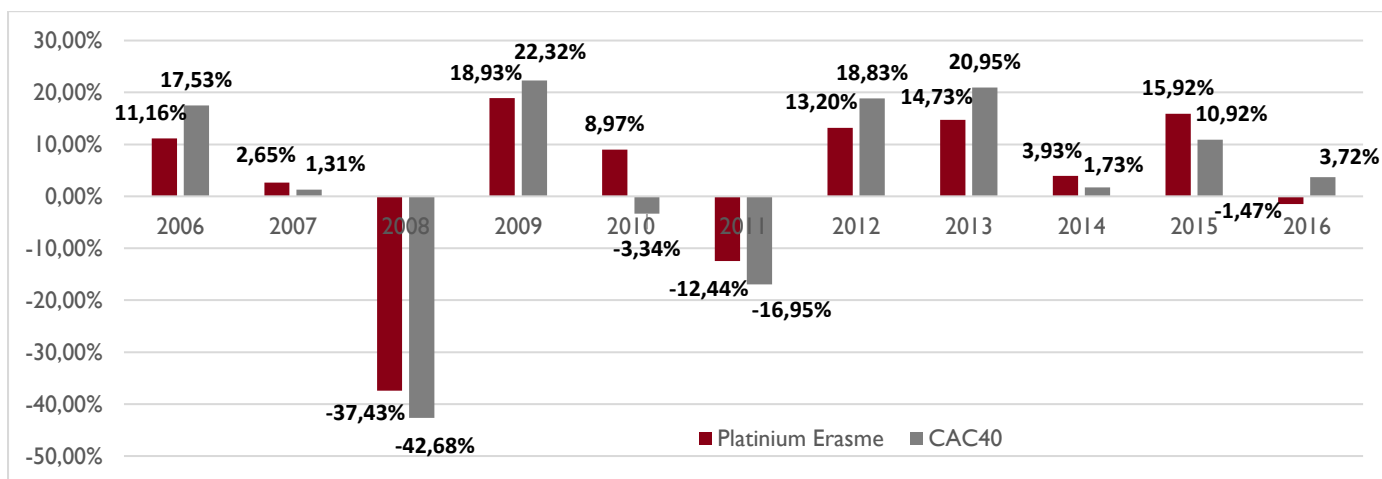
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,0% TTC	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	0,0%	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants*	2,79% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commissions de surperformance	15,0% TTC	Dès lors que l'évolution de la valeur liquidative du fonds progresse plus que l'indice de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 15,00% TTC sera appliquée sur la performance au-delà de l'indice de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.platinum-gestion.com

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

► Performances passées



Date de création du fonds : 21 décembre 2001 - Devise de référence : Euro

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Indice de référence : CAC40 (dividendes nets non réinvestis) jusqu'au 30/12/2011 ; CAC40 (dividendes nets réinvestis) jusqu'au 29/06/2016 et Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis) depuis le 30/06/2016.

A la suite de l'absorption de la société de gestion A2 Gestion par la société Platinum Gestion, la gestion du FCP est assurée par cette dernière depuis le 31 mars 2016 (le gérant historique d'A2 Gestion conserve la gestion).

Le fonds a fait l'objet d'une mutation début 2016 sur le profil de rendement et de risque pouvant conduire à ce que les conditions d'exercice de la gestion soient modifiées.

► Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est la société Oddo et Cie, sise 12 Bd de la Madeleine, 75009 Paris.

Les derniers documents annuels et périodiques règlementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de PLATINIUM GESTION, 203 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PLATINIUM GESTION ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM agréé en France et réglementé par l'AMF.

PLATINIUM GESTION est une société de gestion de droit français agréée en France par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2017